



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B(S-XXIII)/L.3/Add.1
14 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire, deuxième partie
Genève, 12-16 juin 2006
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE SA VINGT-TROISIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,

du 12 au 16 juin 2006

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Sri Lanka

Algérie

Autriche pour l'Union européenne et les
pays en voie d'adhésion (Bulgarie et
Roumanie)

Fédération de Russie

Colombie

Brésil

Indonésie

Secrétaire général de la CNUCED

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mercredi 21 juin 2006** à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 022 917 0056, téléphone: 022 917 1437.

Chapitre I

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

(suite)

1. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a formulé quatre grandes observations sur la façon d'aborder la discussion en cours.

Premièrement, les débats devaient être fidèles au mandat de São Paulo. Deuxièmement, les trois grands domaines d'activité de la CNUCED devaient être considérés comme étroitement liés et devaient être renforcés. Troisièmement, chacun des trois domaines avait des incidences sur le rôle de la CNUCED et sur l'élaboration des politiques dans les pays en développement.

Quatrièmement, les liens entre les trois domaines devaient être examinés et évalués périodiquement par le mécanisme intergouvernemental.

2. Pour ce qui est des observations spécifiques, le représentant a réaffirmé le soutien de son groupe aux travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, qui devaient non seulement servir de base aux activités de formation de consensus et d'assistance technique, mais aussi être axés sur le développement et sur des questions d'actualité. Il a salué l'analyse et l'évaluation d'impact de la CNUCED sur le thème de la «contribution effective du système commercial international, des négociations commerciales et des produits de base au développement». Dans le domaine de l'investissement, le *World Investment Report* était un exemple concret de l'utilité des travaux pour les pays en développement. L'orateur a mis en évidence les liens étroits entre les trois piliers du mandat de la CNUCED dans le domaine de la politique de la concurrence, où le processus novateur des examens collégiaux librement consentis était mis en place.

3. S'agissant de la formation de consensus et du mécanisme intergouvernemental, le représentant a fait référence au rapport du secrétariat et a déclaré que son groupe s'associait pleinement aux suggestions faites par le Groupe des 77 et la Chine. Il partageait l'opinion selon laquelle le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED fournissait non seulement des orientations utiles pour recenser les thèmes de recherche et d'analyse, mais aussi l'occasion unique pour tous les pays membres de débattre librement et en dehors du cadre des négociations de questions d'intérêt commun.

4. S'agissant de l'assistance technique, le représentant a suggéré d'organiser un débat sur les moyens concrets pour la CNUCED de resserrer encore les liens entre ce domaine d'activité et les deux autres. Les activités d'assistance technique devaient être fonction de la demande.

L'amélioration des consultations entre donateurs et bénéficiaires permettrait de bien répondre aux besoins des pays en développement en la matière et d'assurer à ces derniers la maîtrise des programmes. L'assistance fournie par la CNUCED dans les domaines du système commercial international, des négociations commerciales et des produits de base était particulièrement importante pour les pays asiatiques. La coopération technique devait continuer d'être axée sur le développement des capacités mais son groupe était favorable à la définition et à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux.

5. Le représentant de l'**Algérie**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que les principes fondamentaux qui avaient présidé à la création de la CNUCED restaient toujours valables, en dépit des changements économiques survenus au cours de ces 40 dernières années. Pour que la CNUCED apporte une contribution importante au Programme des Nations Unies pour le développement, il importait que la coordination entre ses trois domaines d'activité et les synergies existantes entre eux soient préservées et renforcées. La cohérence entre les trois piliers de son mandat devait aussi être renforcée en dépit de la tendance à accorder une importance excessive aux ressources et à la coopération technique.

6. L'orateur a réaffirmé le rôle clef de la CNUCED lorsqu'elle aidait les pays en développement à définir des indicateurs de développement dans le contexte des négociations bilatérales au moyen de l'analyse des politiques et de la promotion du consensus. La CNUCED devait accorder plus d'intérêt à des questions d'importance cruciale pour les pays en développement telles que la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, questions qui ont été abandonnées. De même, les travaux d'analyse de la CNUCED auraient plus de visibilité s'ils s'inscrivaient dans le cadre de cours de formation et autres activités d'appui. L'orateur a souligné que la coopération entre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le secrétariat devrait s'étendre à des programmes régionaux d'assistance technique.

7. Il existait des domaines d'intérêt prioritaire pour la région de l'Afrique où les travaux de recherche de la CNUCED devraient être davantage utilisés comme base pour l'assistance technique et comme sujets de débat à l'échelon intergouvernemental. Afin de répondre aux

besoins des pays en développement, l'assistance technique devait bénéficier de ressources adéquates et ne devait être assortie d'aucune condition. Compte tenu des nombreuses contributions de la CNUCED, l'orateur a plaidé en faveur d'un renforcement de son mandat, renforcement qui était à ses yeux indispensable pour préserver la dimension «développement» au sein de tous les organismes des Nations Unies.

8. La représentante de l'**Autriche**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE)** et des pays en voie d'adhésion (**Bulgarie et Roumanie**), a noté que l'examen à mi-parcours avait pour objectif de mieux intégrer la CNUCED dans les travaux du système des Nations Unies et de renforcer les trois piliers de son mandat. Il existait des liens étroits entre les trois piliers mais son groupe estimait qu'il fallait encore renforcer la cohérence entre eux. De même, la CNUCED devait axer davantage ses travaux sur les besoins spécifiques des PMA et des autres pays pauvres et vulnérables, en particulier en Afrique. S'agissant de la documentation élaborée pour la deuxième phase de l'examen à mi-parcours, l'Union européenne appréciait le travail réalisé par le secrétariat et limiterait donc ses remarques à la section consacrée aux «prochaines étapes».

9. La CNUCED pourrait mieux exploiter ses avantages comparatifs, liés à ses travaux de recherche et d'analyse de pointe. Elle devait recenser les domaines qui posaient des problèmes aux pays en développement et proposer des moyens d'action. Il fallait veiller à ce que la CNUCED n'empiète pas sur les travaux d'autres institutions et l'oratrice a suggéré que l'organisation conclue au besoin des accords de collaboration. Elle a noté avec satisfaction les efforts déployés par la CNUCED pour accroître sa coopération avec le Secrétariat de l'ONU. Elle a suggéré de renforcer les liens avec la communauté des institutions de recherche sur le développement et de développer les «bonnes pratiques». Les travaux de la CNUCED en la matière constitueraient la base de ses activités d'assistance technique.

10. S'agissant de la formation de consensus et du mécanisme intergouvernemental, l'Union européenne estimait que les décisions relatives aux structures pourraient être examinées lors de la prochaine session ordinaire du Conseil du commerce et du développement ou de la Conférence. Cela étant, l'oratrice s'est félicitée d'un certain nombre de suggestions figurant dans le document élaboré par le secrétariat, telles que l'adoption d'un ordre du jour plus varié et plus d'actualité pour le Conseil du commerce et du développement, qui pourrait aborder un ou deux thèmes ainsi qu'un examen des politiques. Concernant les réunions d'experts, elle s'est déclarée

favorable à l'idée de les intégrer dans un processus plus long, qui permettrait de favoriser la coopération entre les participants.

11. L'oratrice a déclaré que la même importance devait être accordée aux trois piliers du mandat de la CNUCED. De l'avis de son groupe, la coopération technique devrait être fonction des demandes et des besoins des pays en développement. Elle a plaidé pour une gestion plus centralisée des activités de coopération technique, pour une transparence accrue et pour plus de pertinence et d'impact sur le terrain. Enfin, elle a suggéré que la CNUCED mette l'accent sur les domaines dans lesquels elle jouit d'un avantage comparatif, que ses travaux soient guidés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et qu'elle se consacre davantage à l'élaboration d'instruments adaptés à chaque pays.

12. Le représentant de la **Fédération de Russie** a déclaré que son pays avait toujours plaidé pour la mise en œuvre intégrale du mandat de la CNUCED et la préservation de ses trois grands domaines d'activité. Il a fait observer qu'il existait une forte demande de la part de son pays pour des données statistiques et des informations analytiques sur les tendances et la situation de l'économie mondiale. Parmi les études réalisées par la CNUCED, la Fédération de Russie était particulièrement intéressée par celles sur l'efficacité commerciale, les procédures douanières, le commerce et l'énergie, les ressources et les produits de base, la concurrence et les pratiques commerciales efficaces, le commerce et l'investissement, les questions d'environnement, et le transfert de technologie. Il était particulièrement important pour la CNUCED de conserver son rôle d'instance privilégiée pour le dialogue politique et l'examen des questions d'actualité relatives au développement et au commerce international. Pour accroître l'efficacité du dialogue intergouvernemental, il importait d'améliorer le processus de préparation et d'organisation des discussions intergouvernementales ainsi que les méthodes employées pour adopter des décisions concertées. Compte tenu de la pénurie de ressources touchant l'assistance technique, il fallait améliorer l'efficacité de cette assistance et établir des priorités.

13. L'assistance fournie par la CNUCED à la Fédération de Russie dans le cadre de son adhésion à l'OMC avait été extrêmement efficace et la Fédération en avait tiré des avantages concrets. Les autres domaines où l'assistance de la CNUCED était essentielle concernaient notamment la concurrence, l'investissement et les pratiques comptables internationales. Les cours de formation de la CNUCED sur le commerce international et le développement avaient

été fort utiles et des séminaires thématiques étaient prévus pour les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que pour les pays de la CEI cet automne. Les activités d'assistance technique, qui devaient être fondées sur le principe de l'universalité, devaient tenir compte des besoins de tous les États membres et des groupes de pays. En conclusion, l'orateur a recommandé à la CNUCED de collaborer étroitement, sur la base du principe de la réciprocité, avec tous les autres organismes de Nations Unies, l'OMC, les organismes donateurs et les organisations nationales, régionales et sous-régionales.

14. Le représentant de la **Colombie** a réaffirmé l'importance du commerce dans la promotion du développement et a souligné le rôle de la CNUCED dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et dans l'amélioration des conditions de vie de la population dans le monde entier. Il a déploré l'affaiblissement du mandat initial de la CNUCED, en particulier l'abandon de son rôle en matière de négociation. La CNUCED pouvait jouer un rôle important s'agissant de renforcer la coopération entre pays développés et pays en développement et de fournir des conseils et une assistance technique en matière de développement, mais la diminution continue de ses ressources financières et humaines risquait d'avoir des conséquences dévastatrices. Sa capacité de relever les défis de l'Organisation des Nations Unies risquait d'être considérablement affaiblie et la CNUCED aurait du mal à jouer son rôle vital, à savoir favoriser le débat intellectuel et concilier des opinions divergentes. En conclusion, il a déclaré qu'aucune question, y compris concernant la marge de manœuvre, ne pouvait être exemptée des débats et qu'aucune politique ne pouvait être imposée.

15. Le représentant du **Brésil** a dit que sa délégation approuvait la décision du Secrétaire général de la CNUCED de créer un groupe de personnalités, que l'ancien Président de son pays, M. Cardoso, avait été invité à présider. Il a demandé quand le Groupe, qui avait récemment tenu sa dernière réunion, présenterait au Secrétaire général de la CNUCED son rapport final et comment les États membres seraient informés de la teneur du rapport.

16. Le représentant de l'**Indonésie** a déclaré que la CNUCED avait grandement aidé les pays en développement à comprendre les grandes questions de ce monde en mutation et leurs incidences sur le développement, les trois grands domaines d'activité de la CNUCED ayant aidé tant les pays en développement que les pays développés à régler les différents problèmes internationaux relatifs au commerce et au développement. S'agissant du développement

économique des pays en développement, les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED étaient essentiels. Les liens entre les trois grands domaines d'activité étaient extrêmement importants pour les pays en développement. Les activités de recherche et de renforcement des capacités avaient permis de mieux appréhender les questions relatives à l'investissement étranger direct en tenant compte des nouvelles questions qui s'étaient fait jour au niveau international dans le cadre des régimes juridiques nationaux. L'orateur s'est également félicité des travaux de la CNUCED sur la politique de la concurrence. Tout en saluant l'assistance technique fournie par la CNUCED, il a souhaité qu'elle soit renforcée de sorte qu'un plus grand nombre de pays en développement puissent en bénéficier, comme cela avait été le cas pour l'Indonésie.

17. Les travaux de recherche et d'analyse étant un des piliers du mandat de la CNUCED, l'appui financier à l'organisation était fondamental. La priorité devait être accordée au renforcement de ce domaine d'activité même si les deux autres grands domaines – la formation de consensus et l'assistance technique – ne pouvaient être considérés séparément. Il fallait renforcer la cohérence entre les grands domaines d'activité de la CNUCED. L'orateur a souligné que la CNUCED devait collaborer non seulement avec les organismes des Nations Unies mais aussi avec les organisations internationales, de manière à créer plus de synergie et à asseoir les bases de la coopération technique et du renforcement des capacités au sein de la CNUCED.

18. Le **Secrétaire général**, répondant à la demande du représentant du Brésil concernant la date de publication du rapport du Groupe de personnalités, a déclaré qu'aucun effort n'avait été épargné pour finaliser le rapport dans les meilleurs délais. Une réunion serait organisée avec toutes les délégations pour le lancement officiel du rapport. La date du 21 juin 2006 avait été retenue pour cette occasion. L'idée était d'organiser une réunion d'une demi-journée au cours de laquelle le Groupe de personnalités pourrait converser avec toutes les délégations. Le Secrétaire général a déclaré que le rapport lui était adressé en personne et comprenait un certain nombre de recommandations pratiques; certaines d'entre elles devraient être examinées et approuvées par les délégations tandis que pour les autres, il prendrait lui-même les mesures nécessaires.
